

# Forum Mouvements Communauté d'Agglomération du Pays Basque

9 février 2019

# Cerema : Qui sommes nous ?

2800 agents au service des collectivités et de l'État

37 sites en France pour un ancrage territorial fort

L'expert national de référence au service de la mobilité



LE CEREMA

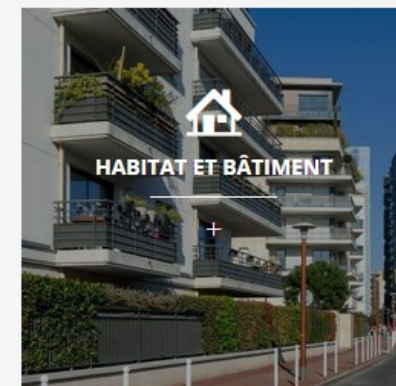
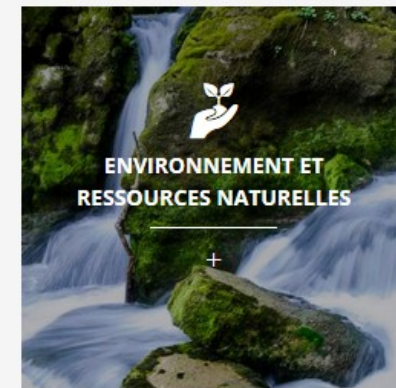
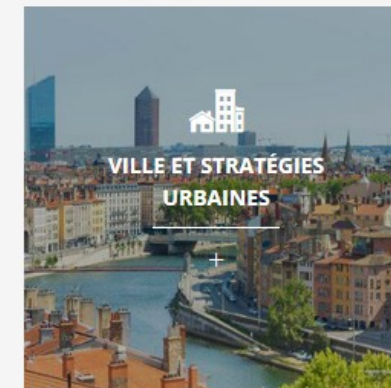
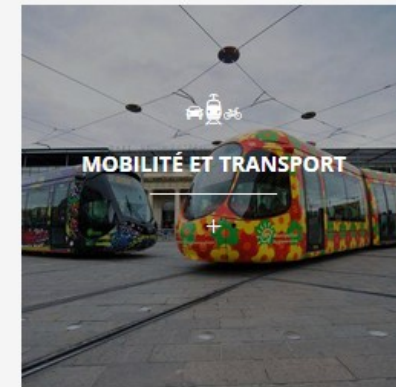
ACTIVITÉS ET SERVICES

EN RÉGIONS

INNOVATION & RECHERCHE

CENTRE DE RESSOURCES

LE MAG



# Loi d'orientation des mobilités : des solutions pour tous ?

Éléments de décryptage du projet  
de loi et de son contexte

# Objectifs de la LOM



- Apporter à tous et partout des solutions alternatives à la dépendance à l'usage individuel de la voiture
- Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité qui doivent être mises au service de tous
- Réduire l'empreinte environnementale des transports, en réussissant la transition écologique dans notre façon de se déplacer
- Investir davantage dans les infrastructures qui améliorent les déplacements du quotidien

# Cinq grands axes de la LOM

- Planification / gouvernance / financement / mobilité solidaire
- Mobilité servicielle (MaaS) et données
- Nouveaux services à la mobilité
- Modes actifs
- Mobilités propres

*(Sources : projet de loi NOR TRET1821032L/Bleue-2, avis du CESE sur l'avant projet de LOM)*



# La fin des « zones blanches » de mobilité

Les « Zones Blanches » :

- 1/4 de la population (19 millions d'habitants) - 3/4 du territoire

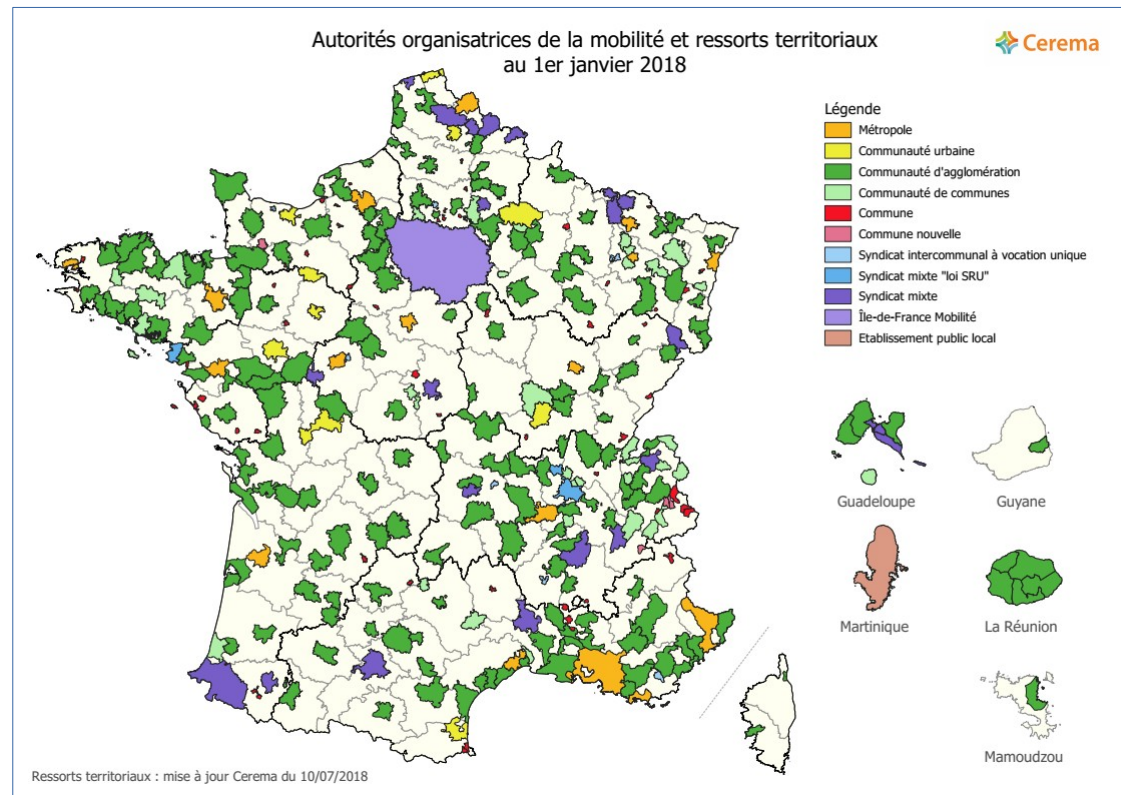
Aujourd'hui, la compétence d'AOM est :

- obligatoire pour les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération
- facultative sur le reste du territoire

**Demain, la compétence d'AOM sera obligatoire sur tout le territoire**

=> Les communes membres de communautés de communes non AOM se prononcent sur le transfert de cette compétence à la CC.

=> Sinon, la Région devient AOM « locale » sur leur territoire



# Des AOM partout, pour quoi faire ?

## Au niveau local

L'AOM pourra désormais **organiser** des services de mobilités actives et partagées (autopartage, covoiturage, location de vélo...), en plus du transport régulier/à la demande/scolaire



## Au niveau régional

Au-delà de ses services ferroviaires et routiers (réguliers/à la demande/scolaire), la Région pourra organiser ou contribuer au développement de services de mobilités actives et partagées (autopartage, covoiturage, location de vélo...)

## Partout

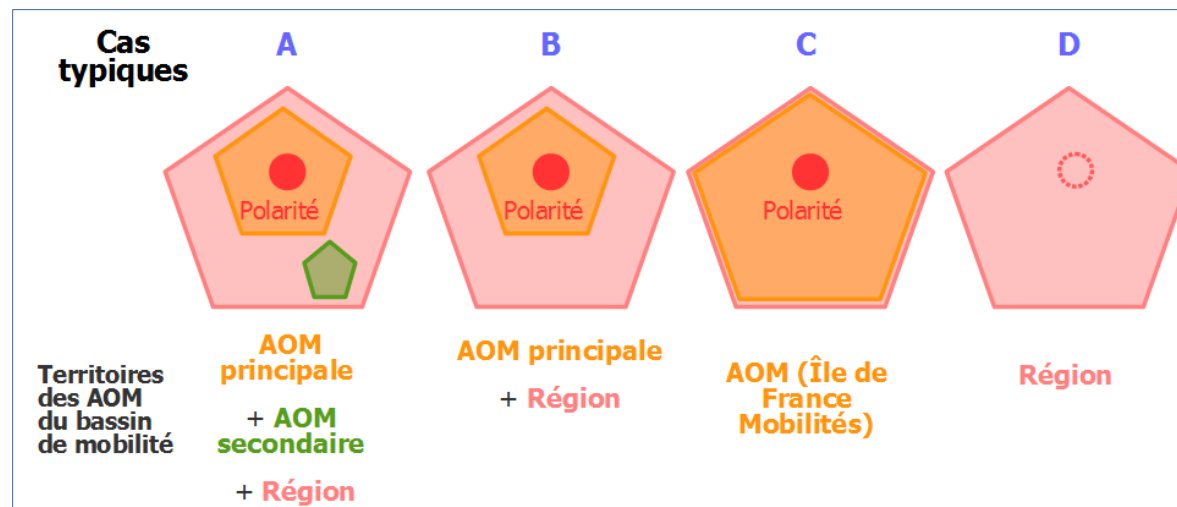
Possibilité d'organiser ou de contribuer à la mise en œuvre et au financement de services de mobilité à caractère social ou de verser des aides individuelles à la mobilité

# Des bassins de mobilité pour mieux coopérer

**Objectif** : Dépasser les limites institutionnelles pour penser la mobilité sur un territoire cohérent

**Les acteurs** : La Région (pilote/ chef de file) et les AOM du territoire

**Les actions** : Permettre notamment d'agir sur l'organisation de l'intermodalité, les pôles d'échanges, la gestion des situations dégradées...





# Illustration : définition des bassins de mobilité en Nouvelle-Aquitaine par la Région

- Définition du bassin de mobilité Landes et Pyrénées incluant la Communauté d'Agglomération du Pays Basque



# Promouvoir les Mobilités solidaires

- **Les AOM et les régions** auront compétence pour :
  - Organiser des services de mobilité solidaire,
  - Verser des aides individuelles ou contribuer au développement de ces services,
  - Pour les personnes en situation de vulnérabilité économique, sociale ou en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite
- L'appui aux services de mobilité solidaire devient légal pour les AOM

# Développer la Mobilité servicielle (MaaS)

- **Mobility as a Service (MaaS)**. Il s'agit grâce notamment à l'ouverture des données de proposer à l'échelle d'un territoire :
  - Une information intermodale et multimodale centralisée et en temps réel sur l'ensemble des modes de déplacements possibles, y compris la voiture,
  - Une tarification adaptée au déplacement demandé
  - Une vente en ligne des billets
- L'objectif est d'offrir aux voyageurs un service intégré, complet et simple.



# Développer les nouveaux services à la mobilité

- L'objectif vise à donner à chacun le choix de sa mobilité par une offre plus diversifiée, plus efficace, plus connectée et plus partagée sur l'ensemble du territoire :

- Covoiturage
- Autopartage
- Navettes autonomes
- Transport à la demande
- Vélos, trottinettes, scooter en libre service,...





# Favoriser le covoiturage et la mobilité durable

La définition du covoiturage exclut que le conducteur fasse le trajet à titre onéreux, excepté le **partage des frais**

Création d'un **forfait mobilité durable**

- Payable par l'employeur
- Limite de 400 € par an, défiscalisé et quel que soit le nombre de km parcourus
- Pour le passager d'un covoiturage
- Pour les cyclistes

Possibilité de **réserver des voies** de circulation pour les mobilités propres / partagées



# Promouvoir les modes actifs

Développer les aménagements cyclables et améliorer la sécurité routière



50 millions d'euros par an pour aider les collectivités à résorber les discontinuités d'itinéraires



# Mettre en œuvre une mobilité propre

## **Véhicules - énergie**

- Déploiement massif des véhicules routiers à faibles et très faibles émissions et baisse de la concentration des polluants atmosphériques dus au transport
- Renforcement du contrôle des normes anti-pollution
- Déploiement des réseaux de recharge et d'avitaillement des véhicules propres sur l'ensemble du territoire

## **Politiques de mobilité**

- Limitation de l'utilisation des véhicules très polluants dans les grandes agglomérations, en y promouvant des zones à faibles émissions (ZFE)
- Déploiement d'alternatives à l'usage individuel de la voiture sur tout le territoire

# Mettre en œuvre une mobilité propre

- À l'horizon 2040, fin des ventes de voitures émettant des gaz à effet de serre
- À l'horizon 2050, neutralité carbone de la mobilité
- Multiplication par 5 des ventes de véhicules électriques d'ici 2022 (1,2 % des ventes de véhicule électriques en 2017) et par 15 des ventes de Poids Lourds à faible émissions d'ici 2025 (soit au moins 18% des ventes pour les PL),
- Soutien aux filières de production de Biogaz - GNV

# Agir au niveau des territoires

- Organiser des services
- Coordonner et aider au financement



- Conseil en mobilité, animation territoriale, sensibilisation (plateformes de mobilité)

- Ex : créer des places de stationnement réservées aux véhicules à occupation multiple,...

# Exemples d'accompagnement du Cerema sur la mobilité en territoire rural

En Pays Basque : vallée des Aldudes

*Travail mené dans le cadre de la démarche TEAMM avec le Cerema et le CGET (commissariat de massif des Pyrénées) – 2014/2017*

Actions en faveur de l'**intermodalité** autour de la gare de Saint Martin d'Arosa (connexion TER Bayonne Saint Jean Pied de Port)

- = Une navette reliant la vallée à la gare pour des déplacements des actifs de la vallée
- = Organisation du covoiturage (via l'outil Téacôté)
- = Sensibilisation aux modes actifs à assistance électrique



# Exemples d'accompagnement du Cerema sur la mobilité en territoire rural

En Limousin – Pays de Nexon Monts de Chalus  
Élaboration d'un plan de mobilité rurale

Objectif : accompagner les mobilités du quotidien vers les **pôles d'échanges** (gares et services)

- = Organisation d'un système d'auto-stop collaboratif sécurisé
- = Création d'un système d'autopartage véhicule électrique autour des deux gares du territoire
- = Structuration d'une itinérance servicielle autour des activités de la MSAP (*maison de service et d'aide au public*)





# « France mobilité »

## Le Cerema acteur de la cellule régionale d'appui Nouvelle Aquitaine

Le Cerema, pilote de cellules régionales d'appui à l'ingénierie de mobilité pour les territoires peu denses aux côtés de la Caisse des Dépôts et de l'Ademe

Les missions de ces cellules régionales :

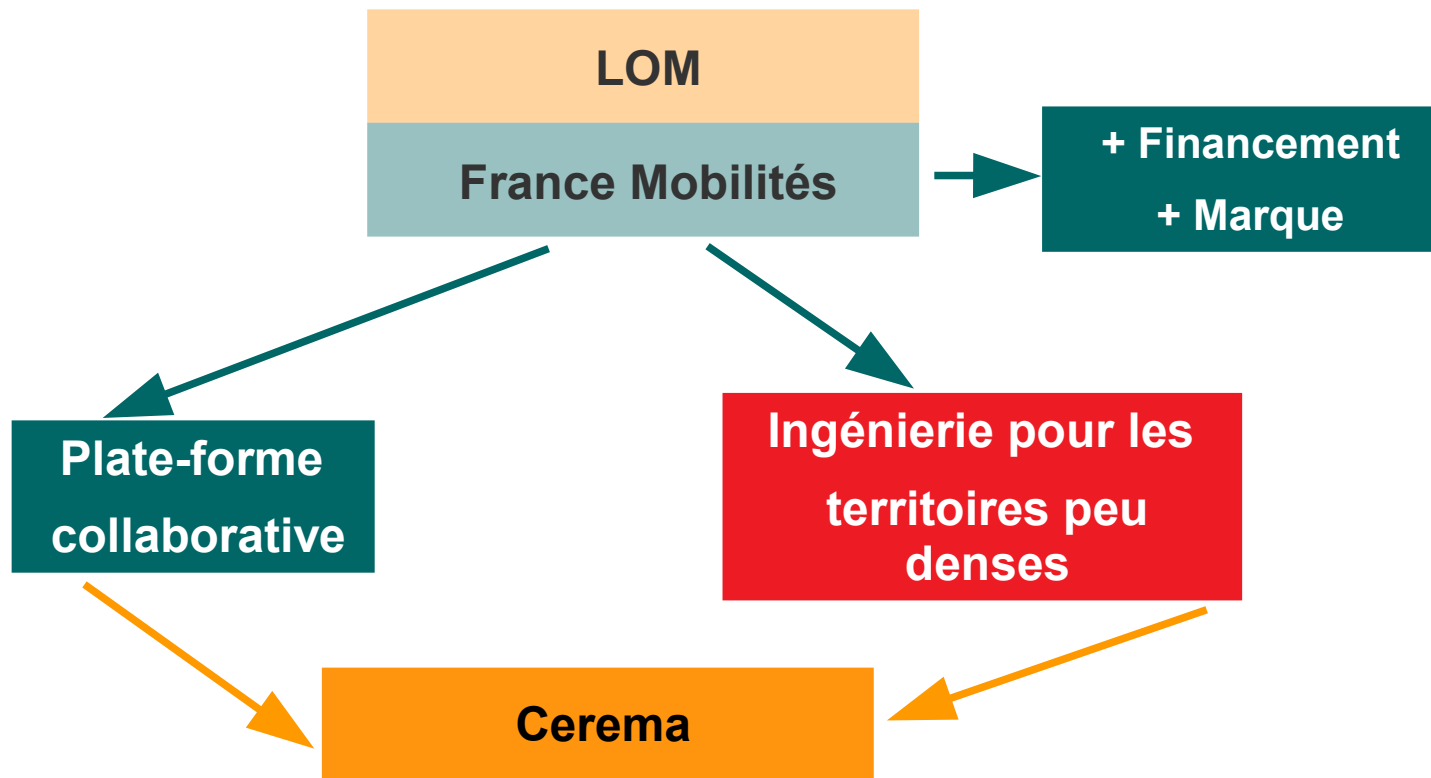
- 1 – Constituer et animer le réseau des acteurs publics et privés régionaux
- 2 – Soutenir, accompagner et suivre les projets locaux sur les plans technique, administratif et financier
- 3 – Capitaliser une base de données documentaire





# « France mobilité »

## Le Cerema acteur de la cellule régionale d'appui Nouvelle Aquitaine



# « France mobilité »

## La cellule régionale d'appui Nouvelle Aquitaine

### Calendrier 2019

Janvier - mars 2019 :

- Constitution du comité technique Régional Nouvelle Aquitaine
- Réunion de lancement du comité régional

Avril - juin 2019 :

- Évènementiel / communication

Automne 2019 :

- 1<sup>er</sup> forum France Mobilité Nouvelle Aquitaine
- Atelier thématique territorial



# MERCI

Fabrice MARIE – directeur du département Aménagement,  
intermodalité, Transports

[fabrice.marie@cerema.fr](mailto:fabrice.marie@cerema.fr)

Direction Territoriale Sud-Ouest du Cerema